

**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025**

**TABLES DES MATIÈRES**

<b>1. OUVERTURE.....</b>	<b>3169</b>
<b>2. ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>3169</b>
2025 06 091 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025 ...	3169
<b>3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX .....</b>	<b>3170</b>
2025 06 092 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025.....	3170
<b>4. QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AUX PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION ORDINAIRE DU 5 MAI 2025 .....</b>	<b>3170</b>
<b>5. PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....</b>	<b>3170</b>
<b>6. LES RAPPORTS .....</b>	<b>3170</b>
6.1. RAPPORT DU MAIRE.....	3170
6.2. RAPPORT DES COMITÉS.....	3170
6.3. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL.....	3170
6.4 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE .....	3171
<b>7. ADMINISTRATION .....</b>	<b>3171</b>
2025 06 093 7.1. RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA SPA (SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE L'ESTRIE) .....	3171
7.2. INSCRIPTION AU TOURNOI DE JEUX DE POCHE DE LA MRC DE COATICOOK.....	3171
2025 06 094 7.3. RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE LOCATION D'ESPACE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR LA MRC DE COATICOOK.....	3171
2025 06 095 7.4. INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM 2025.....	3172
2025 06 096 7.5. MODIFICATION DE LA DATE DE SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2025.....	3172
<b>8. URBANISME.....</b>	<b>3172</b>
8.1 RENOUELEMENT DES MEMBRES DU CCU.....	3172
<b>9. VOIRIE MUNICIPALE .....</b>	<b>3172</b>
9.1 AUTORISATION DE FAIRE L'ACHAT DE FOURCHE POUR LE TRACTEUR.....	3172
2025 06 097 9.2 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – TRAVERSE PIÉTONNIÈRE ET ÉTUDE DE DANGÉROSITÉ DEVANT L'ÉCOLE.....	3173
2025 06 098 9.3. AUTORISATION D'EFFECTUER DES TRAVAUX EN URGENCE SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE.....	3173
<b>10. HYGIÈNE DU MILIEU .....</b>	<b>3173</b>
2025 06 099 10.1. AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE QUOTE-PART SPÉCIALE -RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK (RIGDSC).....	3173
10.2. ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À PRODUIRE UN PGA-EAU (PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU).....	3175
10.3. PRÉSENTATION DES ESQUISSES DANS LE CADRE DU PROJET OASIS.....	3175
<b>11. SÉCURITÉ.....</b>	<b>3175</b>
<b>12. LOISIRS ET CULTURE.....</b>	<b>3175</b>
2025 06 100 12.1. ADHÉSION 2025 AU CSLE – CONSEIL SPORT LOISIRS DE L'ESTRIE.....	3175
<b>13. CORRESPONDANCE .....</b>	<b>3175</b>
2025 06 101 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE.....	3175
<b>14. TRÉSORERIE.....</b>	<b>3175</b>
2025 06 102 14.1. RATIFIER LES COMPTES DU MOIS DE MAI 2025.....	3175
2025 06 103 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 2 JUIN 2025.....	3176
<b>15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....</b>	<b>3176</b>
2025 06 104 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE.....	3176

PROVINCE DE QUÉBEC

**Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 2 juin 2025, à 19 h, présidé par Monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Nicole Isabelle	Monsieur Yvon Desrosiers
Monsieur Benjamin Cousineau (quitte à 19h14)	Madame Line Gendron
Madame Lyssa Paquette	Monsieur Éric Leclerc (arrivé 19h14)

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire.

Madame Brigitte Desruisseaux, directrice-générale et greffière-trésorière de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution comme suit :

**1. Ouverture**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue.

**2. Ordre du jour**

2025 06 091

**2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025**

**1. Ouverture**

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

**2. Ordre du jour**

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juin 2025

**3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)**

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025

**4. Suivi des affaires découlant du point 3**

- 4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

**5. Présence et période de questions**

- 5.1. Présence et période de questions

**6. Rapports**

- 6.1. Rapport du maire
- 6.2. Rapport des comités
- 6.3. Rapport de l'inspecteur municipal
- 6.4. Rapport de la direction générale

**7. Administration**

- 7.1. Renouvellement de l'entente avec la SPA (Société protectrice des animaux de l'Estrie)
- 7.2. Inscription au tournoi de jeux de poche de la MRC de Coaticook
- 7.3. Renouvellement de l'entente de location d'espace au Centre communautaire pour la MRC de Coaticook
- 7.4. Inscription au Congrès annuel de la FQM – 2025
- 7.5. Modification de la date de séance du 6 octobre 2025

**8. Urbanisme**

- 8.1. Renouvellement des membres du CCU

**9. Voirie**

- 9.1. Autorisation de faire l'achat de fourche pour le tracteur
- 9.2. Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) – Traverse piétonnière et étude de dangerosité devant l'école

**10. Hygiène du milieu**

- 10.1. Autorisation de paiement d'une quote-part spéciale -Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets Solides de la Région de Coaticook (RIGDSC)
- 10.2. Engagement de la Municipalité à produire un PGA-EAU (Plan de gestion des actifs en eau)
- 10.3. Présentation des esquisses dans le cadre du projet OASIS

**11. Sécurité**

- 11.1. Rien à signifier

**12. Loisirs et Culture**

- 12.1. Adhésion 2025 au CSLE (Conseil Sport Loisirs Estrie)

**13. Correspondance**

- 13.1 Adoption de la correspondance

**14. Trésorerie**

- 14.1 Ratifier les comptes payés du mois de mai 2025
- 14.2 Adoption des comptes à payer au 2 juin 2025

**15. Varia et période de questions**

**16. Levée de l'assemblée ordinaire**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** l'ordre du jour soit de la séance ordinaire du 5 mai 2025 soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**3. Adoption des procès-verbaux**

**2025 06 092 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 soit adopté que tel que rédigé.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**4. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement aux procès-verbaux de la session ordinaire du 5 mai 2025**

La direction générale dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session.

**5. Présences et période de questions**

Aucune personne présente.

**6. Les rapports**

**6.1. RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur le maire Bernard Marion fait rapport des rencontres ou réunions auxquelles il a participé

**6.2. RAPPORT DES COMITÉS**

Les conseillers font rapports des rencontres ou réunions à auxquelles ils ont participé.

**6.3. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé.

#### 6.4 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le rapport et suivi de la direction générale est déposé.

#### 7. Administration

2025 06 093

##### 7.1. RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA SPA (SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE L'ESTRIE)

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a pris entente de service avec le SPA pour le contrôle, la protection et le bien-être des animaux situé sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** que l'entente avait une durée de 4 ans et 9 mois et qu'elle se termine au 31 décembre 2025;

**CONSIDÉRANT** que la nouvelle entente porte sur les mêmes conditions, sauf concernant la tarification, comme mentionné à l'article 13 de la présente entente;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité souhaite conserver les services donnés par la SPA sur son territoire afin de s'assurer d'un service constant et efficace;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** renouveler l'entente, dans les mêmes conditions et au tarif mentionné à l'article 13 du deuxième paragraphe;

**QUE** l'entente débutera au 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour un terme de deux ans;

**D'**autoriser la directrice générale à signer les documents pertinents à cette entente;

**D'**autoriser la directrice générale à faire le paiement dans les 30 jours suivant la réception de la facture;

**DE** faire parvenir la présente résolution à Mme Émilie Gervais de la SPA

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

##### 7.2. INSCRIPTION AU TOURNOI DE JEUX DE POCHE DE LA MRC DE COATICOOK

Aucune résolution n'est prise pour ce point, personne n'étant disponible pour participer à ce tournoi.

2025 06 094

##### 7.3. RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE LOCATION D'ESPACE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR LA MRC DE COATICOOK

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Coaticook a réitéré son besoin de rangements supplémentaires ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton a été la seule à avoir de l'espace suffisante pour combler les besoins de la MRC;

**CONSIDÉRANT** qu'un bail a été signé pour une période de trois ans aux termes de la résolution 2021-11-183, au coût de 500 \$ par année ;

**CONSIDÉRANT** que la période initiale du bail est échue;

**CONSIDÉRANT** que les besoins de rangements sont toujours présents;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité propose de reconduire le bail aux mêmes conditions;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Coaticook a par sa résolution 2025-CA-05-119 a réitéré son accord de renouveler l'entente aux mêmes conditions;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** renouveler l'entente au même coût et condition que celle de 2021;

**D'**autoriser ma directrice Mme Brigitte Desruisseaux à signer les documents requis à la nouvelle entente.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2025 06 095 7.4. INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM 2025**

**CONSIDÉRANT** que le congrès annuel de la Fédération québécoise des Municipalités aura lieu du mercredi 24 septembre au samedi 27 septembre prochain;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**D'**autoriser Mme Nicole Isabelle, M. Yvon Desrosiers et Mme Line Gendron a participé au congrès annuel de la Fédération québécoise des Municipalités qui se tiendra au Palais des congrès de Québec ;

**QUE** les frais d'inscription de 999 \$ par personne plus les taxes applicables et tous les frais inhérents soient à la charge de la Municipalité ;

**QUE** la direction générale soit autorisée à faire les inscriptions, la réservation des chambres, le choix des ateliers et le paiement à la Fédération québécoise des municipalités.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2025 06 096 7.5. MODIFICATION DE LA DATE DE SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2025**

**CONSIDÉRANT** qu'il doit y avoir 30 jours qui sépare la dernière séance de conseil avant la date d'élection prévu le 2 novembre 2025;

**CONSIDÉRANT** que lors de l'adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2025 la dernière séance du conseil actuel a été planifié le 6 octobre 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** planifier une séance de conseil le mardi 30 septembre 2025 à l'heure et lieu habituelle des séances du conseil;

**D'**afficher la modification par avis public.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**8. Urbanisme**

**8.1 RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CCU**

Ce point est reporté après les élections de novembre 2025

**9. Voirie municipale**

**9.1 AUTORISATION DE FAIRE L'ACHAT DE FOURCHE POUR LE TRACTEUR**

Ce point est reporté à une date ultérieure.

**2025 06 097 9.2 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – TRAVERSE PIÉTONNIÈRE ET ÉTUDE DE DANGÉROSITÉ DEVANT L'ÉCOLE**

**CONSIDÉRANT** que toutes demandes au ministère des Transports doivent être faites par voie de résolution du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** que beaucoup de conducteur emprunte le chemin Favreau (route 251) et ne respecte pas la limite de vitesse de 30 km ainsi que la traverse piétonnière situé devant l'école de Sainte-Edwige ainsi que devant le parc de la piscine et de la patinoire;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a fait l'installation d'un bollard au centre de la route pour sensibiliser les conducteurs, mais que cela n'a pas eu l'effet escompté;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu des plaintes pour la dangerosité de la traverse piétonnière utilisé par les élèves durant l'année scolaire et le camp de jour durant la saison estivale;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** demander au ministère des Transports de faire une étude de dangerosité situé devant l'école et le parc (piscine et patinoire) ;

**ET** d'orienter la municipalité vers une solution durable pour la sécurité des piétons et des élèves de l'école.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2025 06 098 9.3. AUTORISATION D'EFFECTUER DES TRAVAUX EN URGENCE SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE**

**CONSIDÉRANT** que la rivière Moe a subi les effets d'une érosion importante qui pourrait endommager le chemin de la Rivière ;

**CONSIDÉRANT** que des travaux sont nécessaire afin que l'érosion ne s'intensifie pas en cas de forte pluie;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Coaticook a été avisé des travaux et qu'ils ont approuvés ceux-ci;

**CONSIDÉRANT** qu'une évaluation de coûts a été faites par l'inspecteur en voirie et de l'entrepreneur local;

**CONSIDÉRANT** que les coûts de réparation de ce chemin ne figurent pas dans les travaux prévus au calendrier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**D'**effectuer les travaux de remblai sur le bord de la rivière Moe tout en respectant les normes en vigueur;

**D'**obtenir la permission de la MRC de Coaticook, si nécessaire;

**D'**engager les fonds dans le surplus non affectés de la municipalité.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**10. Hygiène du milieu**

**2025 06 099 10.1. AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE QUOTE-PART SPÉCIALE -RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK (RIGDSC)**

**2025 06 097 9.2 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – TRAVERSE PIÉTONNIÈRE ET ÉTUDE DE DANGÉROSITÉ DEVANT L'ÉCOLE**

**CONSIDÉRANT** que toutes demandes au ministère des Transports doivent être faites par voie de résolution du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** que beaucoup de conducteur emprunte le chemin Favreau (route 251) et ne respecte pas la limite de vitesse de 30 km ainsi que la traverse piétonnière situé devant l'école de Sainte-Edwige ainsi que devant le parc de la piscine et de la patinoire;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a fait l'installation d'un bollard au centre de la route pour sensibiliser les conducteurs, mais que cela n'a pas eu l'effet escompté;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu des plaintes pour la dangerosité de la traverse piétonnière utilisé par les élèves durant l'année scolaire et le camp de jour durant la saison estivale;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** demander au ministère des Transports de faire une étude de dangerosité situé devant l'école et le parc (piscine et patinoire) ;

**ET** d'orienter la municipalité vers une solution durable pour la sécurité des piétons et des élèves de l'école.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2025 06 098 9.3. AUTORISATION D'EFFECTUER DES TRAVAUX EN URGENCE SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE**

**CONSIDÉRANT** que la rivière Moe a subi les effets d'une érosion importante qui pourrait endommager le chemin de la Rivière ;

**CONSIDÉRANT** que des travaux sont nécessaire afin que l'érosion ne s'intensifie pas en cas de forte pluie;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Coaticook a été avisé des travaux et qu'ils ont approuvés ceux-ci;

**CONSIDÉRANT** qu'une évaluation de coûts a été faites par l'inspecteur en voirie et de l'entrepreneur local;

**CONSIDÉRANT** que les coûts de réparation de ce chemin ne figurent pas dans les travaux prévus au calendrier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**D'**effectuer les travaux de remblai sur le bord de la rivière Moe tout en respectant les normes en vigueur;

**D'**obtenir la permission de la MRC de Coaticook, si nécessaire;

**D'**engager les fonds dans le surplus non affectés de la municipalité.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**10. Hygiène du milieu**

**2025 06 099 10.1. AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE QUOTE-PART SPÉCIALE -RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK (RIGDSC)**

**CONSIDÉRANT** que l'article 468.45 de la Loi sur les cités et villes (LCV) et 614 du Code municipal du Québec stipule que tout déficit d'un exercice financier doit être porté aux dépenses du budget de l'exercice suivant;

**CONSIDÉRANT** que l'article 468.36 de la LCV et 605 du Code municipal du Québec permet à une régie de dresser tout budget supplémentaire jugé nécessaire au cours d'un exercice financier;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) a adopté, le 14 mai 2025, une demande de quote-part spéciale de 1 050 735 \$ pour couvrir le déficit cumulé de 1 050 735 \$ aux états financiers terminés le 31 décembre 2024;

**CONSIDÉRANT** que cette demande de budget supplémentaire se détaille comme suit:

Déficit accumulé 2023	(64 924) \$
Manque de revenus – budget 2024	(72 000) \$
Dépenses d'opérations additionnelles	(125 000) \$
Plateforme de compostage – drainage et nettoyage	(73 000) \$
Tests et essai – Nouvelle usine de traitement	(65 000) \$
Règlement Magog – Radiation de créance	(107 500) \$
Paieement dette par anticipation	(180 000) \$
Dépassement de coût à l'usine / Litige avec l'entrepreneur	(304 453) \$
<b>Budget supplémentaire</b>	<b>(1 050 735) \$</b>

**CONSIDÉRANT** que la dette de 107 500\$ incluse dans le budget supplémentaire doit être assumé par les membres de la Régie à l'exception de la Ville de Magog et du Canton d'Orford considérant la nature de l'entente finale dans ce dossier ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton demande à la Régie de poursuivre ses efforts visant la mise-en-place d'outils administratifs pour une meilleure gestion financière permettant de mieux anticiper les dépenses et les risques de déficit;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton autorise sa quote-part spéciale pour le déficit de l'exercice 2024 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC);

**CONSIDÉRANT** que cette quote-part sera en septembre 2025 et payable 30 jours suivant la facturation selon ce qui est prévu à l'article 15 de l'entente intermunicipale à moins qu'une entente de paiement différente soit négociée par un membre;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton accepte le budget supplémentaire de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC), au montant de 1 050 735\$;

**QUE** ce conseil autorise le versement de la quote-part spéciale de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton pour le déficit 2024 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC), au montant de 7 359.89 \$;

**QUE** la trésorière soit autorisée à verser ladite somme en septembre 2025 et payable 30 jours suivant la facturation à moins qu'une entente de paiement différente soit négociée.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

## 10.2. ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À PRODUIRE UN PGA-EAU (PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU)

Ce point est reporté à une date ultérieure.

## 10.3. PRÉSENTATION DES ESQUISSES DANS LE CADRE DU PROJET OASIS

La présentation des esquisses pour le projet OASIS a été faite au conseil, quelques questions sont posées. Mme Gloria Grenier-Mailhot de la MRC de Coaticook sera contacté pour suivi aux questions demandées.

### 11. Sécurité

Rien à signifier

### 12. Loisirs et culture

#### 2025 06 100 12.1. ADHÉSION 2025 AU CSLE – CONSEIL SPORT LOISIRS DE L'ESTRIE

**CONSIDÉRANT** que la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton souhaite renouveler son adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour 2025-2026;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité peut identifier un délégué pour participer à l'assemblée générale annuelle ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** nommer la conseillère madame Line Gendron à titre de représentante pour la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton ;

**D'**autoriser la direction à émettre un chèque au montant de 70 \$ au nom du Conseil Sport Loisir de l'Estrie à titre de paiement pour l'adhésion 2025-2026.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

### 13. Correspondance

#### 2025 06 101 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

**QUE** la liste de la correspondance à ce jour soit déposée en regard du conseil et versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

### 14. Trésorerie

#### 2025 06 102 14.1. RATIFIER LES COMPTES DU MOIS DE MAI 2025

**CONSIDÉRANT** que la direction générale dépose la liste des salaires et le rapport de trésorerie pour le mois se terminant le 31 mai 2025 ;

**CONSIDÉRANT** que la direction générale dépose le rapport de la trésorerie, les chèques, les prélèvements et les dépôts directs payés après la séance du 5 mai 2025 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**De** ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois de décembre du chèque/dépôt 502810 au 502836 d'un montant de 16 024.50 \$ ;

**De** ratifier le paiement des comptes payés après le 5 mai 2025 d'un montant de 101 828.58 \$ ;

- Payé par chèque aucun ;
- Payé par prélèvement numéro 15047 à 15053 au montant de 715.50 \$
- Payé par dépôt direct numéro 1666-1667 un montant de 714.54 \$

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2025 06 103 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 2 JUIN 2025**

**CONSIDÉRANT** que la direction générale dépose la liste des comptes à payer au 2 juin 2025 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

**D'**approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 131 098.65 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des activités de fonctionnement et des activités d'investissement ;

- comptes à payer par chèque 6469 à 64xx pour un montant de 11 070.06 \$
- comptes à payer par prélèvement 15045 à 150xx pour un montant de 45 312.21 \$
- comptes à payer par dépôts directs numéros 1649 au xx pour un montant de 74 716.38-\$

Je, Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités d'investissement du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés d'un montant de 131 098.65 \$ au 2 juin 2025.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**15. Varia et période de questions**

**2025 06 104 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

**DE** procéder à la levée de la séance, il est 22h21.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Bernard Marion, maire  
Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent  
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les  
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code  
municipal.

Brigitte Desruisseaux  
Directrice générale et greffière-trésorière